



Madame Christie Morreale  
Vice-Présidente  
Ministre de l'Emploi, de la Formation,  
l'Action sociale, de la Santé,  
Rue Kefer 2  
5100 NAMUR

Namur, le 17 octobre 2019

Madame la Ministre,

Nos fédérations regroupant l'ensemble des services d'aide aux familles du secteur privé et public ont identifié une série de priorités qui poseront les bases de l'amélioration et du renforcement de l'accompagnement à domicile en replaçant celui-ci comme un enjeu majeur de société.

Aujourd'hui et demain, les enjeux à rencontrer au niveau de notre secteur et plus encore au niveau des besoins de la population sont tellement importants que nous souhaitons parler d'une seule voix pour vous les présenter. Nous espérons ainsi vous convaincre de reprendre celles-ci dans l'élaboration de vos futures décisions politiques et le cas échéant de participer très activement à leur réalisation concrète.

Dans ce cadre, nous sollicitons rapidement une rencontre auprès de vous et votre Cabinet afin :

- d'entendre vos propositions pour notre secteur durant la législature 2019-2024 ;
- d'expliquer les 5 axes prioritaires de l'inter-fédérations ;
- de discuter de l'utilité de poursuivre les formations des travailleurs sociaux sur le Belrai screener en précisant l'avenir de cet outil dans le secteur SAFA.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos plus chaleureuses salutations.

Pour la **CODEF**,  
Rose Marie **ARREDONDAS**  
Coordinatrice générale

Pour la **FASD**,  
Julien **BUNCKENS**  
Directeur général

Pour la **FCSD**,  
Déborah **DEWULF**  
Directrice générale

Pour la **FEDOM**,  
Marie-Claire **SEPULCHRE**  
Secrétaire générale

Pour la **Fédération des CPAS**,  
Alain **VAESSEN**  
Directeur général



## Les 5 axes prioritaires de l'aide à domicile

Les enjeux sociétaux liés à notre secteur étant multiples et majeurs pour les citoyens, nous sommes demandeurs d'une politique globale et de long terme. Ceci nous semble indispensable si nous souhaitons permettre à tous les citoyens d'avoir accès à une prise en charge correcte et assurer un accompagnement à domicile de qualité.

Etant entendu qu'il s'agit là d'un chantier de longue durée, nous avons identifié, ci-dessous, et nous partageons aujourd'hui une série de priorités répondant à l'urgence du soutien de nos services face à une demande sans cesse croissante tant en terme qualitatifs que quantitatifs. Elles poseront les bases de l'amélioration et du renforcement de l'accompagnement à domicile en remplaçant celui-ci comme un enjeu majeur de société.

De plus, cette liste de priorités permet également de concrétiser la volonté exprimée par le Gouvernement dans la Déclaration de Politique Régionale (Chapitre 20 – P.96) : « (...) Le Gouvernement fera une priorité du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie qui le souhaitent. Le Gouvernement amplifiera en ce sens les services d'aide et de soins à domicile (...) ».

Enfin, il est important de noter que les 4 premières priorités sont soutenues par le secteur privé et public et que la 5<sup>e</sup> priorité est soutenue par les seules fédérations privées.

### 1. Augmenter les heures de prestation des SAFA

Concrétisation de l'engagement du Gouvernement wallon à amplifier les services d'aide et de soins à domicile – DPR – Chapitre 20 – P.96

A l'heure actuelle, de nombreux services doivent refuser quotidiennement des demandes de personnes dépendantes ou en difficultés sociales, faute d'un contingent suffisant. Il est donc nécessaire d'augmenter l'offre de service.

C'est pourquoi, nous demandons d'/de :

- ❖ **Augmenter le contingent pour les aides familiaux (AF)** pour que les SAFA puissent répondre à l'augmentation des demandes de bénéficiaires et **créer une norme de croissance pluriannuelle récurrente** de réponse aux besoins de la population ;
- ❖ **Créer des contingents pour les gardes à domicile (GAD) et les aides ménagers sociaux (AM sociaux) ;**
- ❖ **Prévoir en suffisance les contingents heures inconfortables et de nuit.**

## 2. Garantir l'accessibilité financière des SAFA pour les bénéficiaires via une révision des barèmes de contribution

Concrétisation de l'engagement du Gouvernement wallon à rendre cette offre accessible financièrement – DPR – Chapitre 20 – P.96

Le barème de contribution du bénéficiaire n'a jamais été ni indexé en lien avec la croissance des revenus, ni actualisé depuis sa dernière modification en 1993. Par conséquent, aujourd'hui, un peu plus de 50% de nos bénéficiaires payent le prix horaire maximum, soit 7,81€/heure. Cela représente un coût substantiel pour les ménages et un frein important à l'accès à un volume adéquat d'aide et de services à domicile.

C'est pourquoi, nous demandons de :

- ❖ **Revoir les barèmes de contribution des bénéficiaires sans perte de ressources pour les services** et en poursuivant **l'opérationnalisation de la grille avec les 3 types de barèmes (AMS, AF et GAD)** en prévoyant une phase de test pour en analyser la pertinence.

## 3. Soutenir et renforcer l'encadrement dans les SAFA

La DPR n'évoque pas cette thématique, or il s'agit d'une revendication importante pour les travailleurs et les bénéficiaires des SAFA.

La gestion d'équipe est un axe important dans l'organisation du travail des travailleurs sociaux. Au cœur de cette gestion, les temps d'encadrement et de concertation (réunions d'équipe) sont indispensables dans un secteur où les prestataires travaillent seuls à domicile. De plus, les travailleurs sociaux effectuent le suivi social des bénéficiaires vivant dans des situations de plus en plus complexes et variées. Enfin, l'encadrement administratif des prestataires s'est alourdi par le découpage de l'organisation de l'aide, la complexification des législations sociales...

Actuellement, en Région wallonne, la réglementation impose des références minimales trop limitatives:

- Encadrement social : 1 travailleur social pour 26 aides familiaux ;
- Encadrement administratif : 1 travailleur administratif pour 40 aides familiaux.

Sans autres obligations de travail supplémentaire pour le personnel d'encadrement, nous demandons de :

- ❖ **Réviser les normes d'encadrement** selon les modalités suivantes :
  - 1 travailleur social pour 18 travailleurs de terrain ;
  - 1 travailleur administratif pour 25 travailleurs de terrain.
- ❖ **Augmenter les normes pour les petits services également** en passant à 0,5 ETP administratif et à 0,5 ETP travailleur social ;

- ❖ **Reconnaitre et financer le personnel de direction, les autres cadres et les fonctions supports ;**
- ❖ **Renforcer les réunions d'équipe en augmentant le quota d'heures subsidiables.**

8 millions d'euros étaient prévus au budget 2019 pour mettre en œuvre cette révision des normes d'encadrement. Ces moyens doivent pouvoir être alloués au plus vite afin de donner un signal fort aux travailleurs du secteur et ainsi permettre un management adapté aux réalités de terrain.

4. **Garantir les ressources humaines nécessaires pour que les SAFA puissent répondre aux demandes des bénéficiaires** Concrétisation de deux engagements du gouvernement à savoir, premièrement, le soutien aux métiers d'aide à domicile pour faire face à la pénurie et aux besoins croissants et, deuxièmement, la concrétisation du statut d'employé pour les aides familiales et gardes à domicile (DPR – Chapitre 20 – P.96)

Dans les années à venir, les SAFA vont avoir besoin de travailleurs supplémentaires pour pouvoir faire face à l'augmentation des demandes. Or, les employeurs dans le secteur de l'aide à domicile évoquent, depuis plusieurs années déjà, des difficultés de recrutement et un besoin de remplacement du personnel âgé et de congés de tous types (maternité, congés parentaux, congés d'allaitement...).

C'est pourquoi, nous demandons de :

- ❖ **Stimuler les possibilités de recrutement et favoriser la rétention du personnel au sein des SAFA** en agissant sur différents aspects :
  - valorisation des métiers SAFA ;
  - intégration des statuts professionnels (AF/GAD et AM social) dans le décret SAFA ;
  - finalisation du statut d'employé pour les AF et GAD à condition que les moyens nécessaires soient effectivement dégagés ;
  - opérationnalisation de la formation initiale et continue des prestataires en poursuivant les travaux du SFMQ ;
  - application du protocole aide et soin dans les législations ;
  - organisation des transitions professionnelles entre les différents métiers (AM sociaux, AF, GAD, aide-soignant, AM TS et AM Sociaux) ;
  - valorisation de la fonction de tutorat pour les métiers SAFA ;
  - garantie qu'il y ait un nombre suffisant de formations dans tous les bassins d'emploi ;
  - mise en place de formations gratuites pour faciliter l'accès au permis de conduire.

Pour rappel, cette 5<sup>e</sup> priorité est soutenue par les fédérations privées uniquement.

#### 5. Poursuivre, de manière concertée, la réforme du dispositif APE

Concrétisation des engagements du Gouvernement en lien avec les APE et une future réforme du dispositif APE – Chapitre 4 – p.23

Au cours de la précédente législature, les deux ministres successifs de l'emploi ont entamé une réforme en profondeur du dispositif APE et envisagé un transfert dans les politiques fonctionnelles. Ces réformes n'ont finalement pas abouti.

C'est pourquoi, nous demandons de :

- ❖ **Poursuivre la réforme du dispositif APE** en garantissant aux employeurs le même niveau de subvention et le même nombre d'emplois.
- ❖ **Transférer les moyens APE dans les politiques fonctionnelles** (y compris pour les métiers et services ne rentrant pas dans les cadres actuels comme c'est le cas notamment pour les services et postes APE non agréés et non subventionnés) en les maintenant dans le secteur à profit social et sans mettre en péril l'existence des services et la qualité des prestations. **Intégrer ces postes et ces moyens dans les cadres juridiques existant.**